



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.6 — Stage national ou international pour les étudiant.e.s au doctorat, en partenariat avec le milieu d'accueil 2022-2023

Date limite de dépôt des demandes : 15 décembre 2022 à 16 h

Ce programme vise à soutenir des étudiant.e.s au doctorat, membres du REPAR, dans la réalisation d'un stage de recherche national ou international dans le domaine de l'adaptation-réadaptation. Pour l'étudiant.e, ce stage représente une occasion de créer ou renforcer un réseau de contacts et de développer de nouvelles aptitudes en lien avec la recherche en adaptation-réadaptation hors Québec. Ce stage doit avoir un impact sur la carrière de l'étudiant.e¹ et sur les activités de recherche du ou de la directeur.trice de l'étudiant.e.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage de recherche en lien avec l'adaptation-réadaptation, dans une université ou un laboratoire de recherche reconnu à l'extérieur de la province du Québec, d'au moins 150 heures (présence physique) sur une période maximale de huit semaines. Par définition, un stage de recherche est l'opportunité d'acquérir ou d'approfondir une expertise, par exemple l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation, ou encore de réaliser une collecte/analyse de données qui conduirait à la rédaction d'un article.
2. Être inscrit.e à temps complet au Québec dans un programme offrant une formation avancée en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat, être membre étudiant.e du REPAR et avoir un.e directeur.trice de recherche étant un.e membre régulier.ière du REPAR.

Note : Les étudiant.e.s admis.e.s dans deux établissements universitaires distincts (incluant un établissement hors Québec) dans le cadre d'une cotutelle et effectuant des travaux de recherche en alternance entre ces deux établissements peuvent uniquement soumettre leur candidature à ce programme s'ils.elles visitent un établissement universitaire différent de ceux liés par la cotutelle.

3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études (c.-à-d. 12 trimestres au doctorat).
4. Un.e étudiant.e ne peut obtenir deux fois cette bourse de stage durant ses études de doctorat.
5. Un.e membre régulier du REPAR ne peut soutenir la candidature que d'un.e seul.e étudiant.e.

B. Soutien financier du REPAR

- Le REPAR offre une bourse d'un montant maximal de 4 000 \$ pour couvrir les frais encourus durant le stage : la nourriture (allocation de 120 \$ par semaine), l'hébergement et le transport sont des dépenses admissibles.
- L'étudiant.e est fortement encouragé.e à chercher un financement complémentaire à celui offert par le REPAR, notamment auprès d'autres organismes, de son ou de sa directeur.trice de recherche ou du laboratoire d'accueil, et à le mentionner dans son budget. Le réalisme du budget sera évalué dans le contexte de la faisabilité du projet.

¹ Tel que mesuré par exemple par la production d'une publication supplémentaire, l'apprentissage d'une nouvelle méthode de laboratoire nécessaire au projet de recherche en cours, la préparation d'un éventuel postdoctorat, etc.

C. Présentation de la demande

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme. Indiquer « N/A » dans la section « Description ».

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Les « codemandeurs » qui sont le ou la directeur.trice de recherche et le ou la chercheur.euse du milieu d'accueil à ajouter comme membre invité.e ;
2. Le formulaire de demande au programme de stage national ou international disponible sur le site web du REPAR, sous Programme 3 — Formation de la relève, programme 3.6. Ce formulaire comprend une section qui présente le projet de recherche que l'étudiant.e réalisera durant son stage. Cette section doit inclure l'apport de ce stage dans ce projet, les objectifs visés, les activités prévues, un échéancier et une ventilation détaillée du budget (maximum 2 pages) ;
3. Une lettre de motivation de l'étudiant.e présentant la valeur ajoutée de ce stage pour sa carrière de futur.e chercheur.euse en adaptation-réadaptation (maximum 1 page) ;
4. Une copie numérisée en format PDF de tous les relevés de notes universitaires (incluant ceux du 1er cycle). Une copie non certifiée des relevés est acceptable ;
5. Un CV du ou de la chercheur.euse du milieu d'accueil (format style « NIH short-CV » ; maximum 3 pages, incluant une liste de publications pertinentes) qui doit être joint lors de la création de son profil de membre invité.e (cf. point 1) ;
6. Une lettre d'appui combinée du ou de la chercheur.euse du milieu d'accueil et du ou de la directeur.trice de recherche de l'étudiant.e. Cette lettre doit détailler l'encadrement proposé, les activités de l'étudiant.e, l'apport du milieu d'accueil pour l'étudiant.e (maximum 1 page) et doit justifier le choix du ou de la collaborateur.trice national.e ou international.e (potentiel de développement d'une collaboration à long terme avec le laboratoire d'accueil), l'impact sur la carrière de l'étudiant.e et sur les activités de recherche du ou de la directeur.trice, ainsi qu'une section sur les aptitudes de l'étudiant.e à réaliser les objectifs du stage (maximum 1 page).

Le CV de l'étudiant.e (format accepté par les organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux) incluant une liste de publications doit être mis à jour dans le profil de l'étudiant.e dans l'extranet du REPAR et ne doit pas être téléchargé avec la demande.

D. Critères d'évaluation

1. Faisabilité du stage proposé (lien entre les objectifs visés, les activités prévues et l'échéancier établi) ;
2. Pertinence pour l'étudiant.e, en lien avec son plan de carrière comme futur.e chercheur.euse en adaptation-réadaptation et en fonction de l'avancement de ses travaux de recherche ;
3. Impact sur les activités du ou de la directeur.trice de recherche (potentiel de développement d'une nouvelle collaboration ; plus-value du stage pour le ou la directeur.trice et son laboratoire) ;
4. Qualité du dossier de recherche de l'étudiant.e (publications, conférences et présentations ; bourses, prix et distinctions ; dossier universitaire) ;
5. Qualité du dossier du ou de la chercheur.euse du milieu d'accueil (encadrement proposé ; publications, conférences et présentations).

E. Engagement du ou de la récipiendaire

Les étudiant.e.s financé.e.s devront s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées au projet de recherche réalisé pendant le stage.

Un rapport d'activités devra être soumis au plus tard un (1) mois après la fin du stage.

F. Date limite de soumission des demandes pour l'année 2022-2023

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)), au plus tard le **15 décembre 2022 à 16 h**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).